L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 28 FEVRIER 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 28 FEVRIER 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Jas. P. Guinault, sur l'ancienne habitation Bermudez, sur le chemin de Gentilly, près de la machine à dessécher, chez Michel—18 belles vaches laitières.

Le traité de réciprocité avec les Iles Hawaii.

Il n'y a rien de tristement curieux, d'écœurant, comme les révélations faites, dernièrement, par M. J. E. Searles, commissaire envoyé, par les Etats-Unis, aux Iles Sandwich, pour y étudier les conséquences du traité de réciprocité conclu entre ces îles et le gouvernement américain, en 1875. Les faits sont si monstrueux, l'exploitation du traité par une bande de spéculateurs éhontés est si odieuse, qu'on se demande comment une administration digne de ce nom a pu se laisser jouer de la sorte ; comment une République qui s'intitule et qui, en toute franchise, en bonne conscience, se croit être une République démocratique, a pu maintenir non seulement un ou deux ans, mais dix longues années consécutives, un traité qui n'a jamais été utile ni au peuple américain, ni au peuple Hawaïen, qui leur a été même plus nuisible qu'utile, et n'a jamais profité qu'à quelques millionnaires étrangers—américains, allemands, anglais et autres. Nous accolons le terme d'étrangers à celui de millionnaires, et ce n'est pas sans raison. Ces gens-là en arrivent, parfois, à n'avoir plus d'autre patrie que leur coffre-fort, et ils sacrifieraient volontiers le pays et la famille à une bonne affaire. Le traité de réciprocité en question nous en fournit un éclatant exemple.

Quels en ont été les inspirateurs ? Qui l'a préparé, combiné ? Sous quelles influences a-t-il été voté, d'emblée, par le Congrès ? Nous ne le savons pas, nous ne voulons pas le savoir. Le fait est que le lendemain de la signature et de la ratification, des américains, des allemands, des anglais et des individus d'autres nationalités, mais tous riches et habiles dans l'art de l'exploitation, achetaient des terres à Hawaïi, y plantaient, immédiatement, la canne, et y développement l'industrie sucrière. C'étaient, bien entendu, de grands patriotes qui se dévouaient au bonheur de l'Union, à laquelle ils voulaient vendre le sucre à un bon marché inouï ! Les planteurs de la Louisiane étaient, évidemment, d'abominables exploiteurs qui ruinaient le pays ; c'étaient ceux d'Hawaïi qui allaient le sauver. Comment ? M. Searles va nous le dire.

Si nous l'en croyons—et il doit savoir, à point nommé, ce qui s'y passe, puisqu'il en revient et qu'il y a été envoyé par le gouvernement précisément pour étudier la question sur les lieux et en faire un rapport aussi exact que possible—si nous l'en croyons donc, ce fameux traité, dit de réciprocité, ne mérite nullement son nom, et le but qu'il a atteint est justement le contraire de celui que l'on poursuivait.

Les Etats-Unis font toutes les avances et ne reçoivent rien en retour. Ils exportent, en tout, aux Iles, pour $2,709,573 de marchandises. C'est le chiffre de la dernière année fiscale finissant le 30 juin 1885 ; il n'est pas énorme, comme on voit. En revanche, les îles nous envoient pour $8,198,144 de sucres, sur lesquels nous n'avons à toucher qu'un droit insignifiant, nominal, quand l'exemption n'est pas complète. La perte, pour nous, est d'au moins $4,000,000 ; elle est loin d'être compensée par le bénéfice que nous réalisons sur le peu d'articles que nous y expédions. Comme le dit fort bien M. Searles, il vaudrait mieux pour nous toucher les droits d'entrée sur les sucres et faire, tout simplement aux habitants d'Hawaïi cadeau des articles que nous leur envoyons ; nous y gagnerions beaucoup. Duperie complète—voilà ce que ressort, en premier lieu, du rapport du commissaire des Etats-Unis. Il n'y a pas au monde de nation qui voudrait faire du commerce dans d'aussi sottes conditions. C'est du Don Quichottisme au premier chef.

Si encore tout cela profitait aux insulaires, nous pourrions nous rengorger et poser en bienfaiteurs de l'humanité, en civilisateurs de cette partie de l'Océanie, mais les pauvres Hawaïens n'en tirent aucun avantage. Tout le profit entre dans la poche d'une poignée de spéculateurs, qui n'emploient même pas les naturels. Ils y ont fait venir des coolies, des Chinois, qui travaillent à un rabais impossible et enlèvent aux Hawaïens le pain de la main. Ces Coolies jouent, aux Sandwich, le même rôle que les Chinois de la Californie et de la côte du Pacifique. Ce n'est plus seulement, on le comprend, un acte ridicule que nous commettons, c'est une œuvre anti-humanitaire.

Continuons. Nous avons la toutes les discussions qui ont eu lieu sur cette question, depuis une dixaine d'années. Le grand argument mis en avant par les partisans du traité, c'est que, de fait, le sucre se paie, en Californie, beaucoup meilleur marché que partout ailleurs. Il en devrait être ainsi, du moins, puisque les sucres entrent à San Francisco, francs de port.

Eh bien, il arrive précisément le contraire. (Ce n'est pas nous qui parlons—c'est M. Searles.) Celui-ci affirme que, depuis le traité, ou paie, dans le Far West, le sucre deux sous plus cher la livre qu'à New-York, ou l'on reçoit ceux de Cuba et des Antilles qui, eux, paient des droits. Explique le phénomène qui voudra, ou qui pourra. Il n'en résulte pas moins que le traité aboutit à des conséquences anti-patriotiques. Nous voyons bien à qui il peut servir—à la Louisiane comme producteur, à la Californie, comme consommatrice, mais nous avons beau chercher, nous ne trouvons pas à qui il profite. C'est, tout à la fois—nous le répétons—une chose ridicule, odieuse, anti-humanitaire et anti-patriotique. Il est impossible d'avoir eu la main plus malheureuse. La situation est telle qu'elle ne peut durer plus longtemps. Réformer une affaire si mal lancée, n'est guère faisable ; le seul parti à prendre, c'est d'abroger le traité. Personne n'y perdra ; tout le monde y gagnera.

"Le Grand Mogol."

Mardi prochain, la direction de l'Opéra remet "**Le Grand Mogol**" devant le public ; le succès obtenu jusqu'à présent par la pièce continuera Mardi, et à toutes les **représentations**, jusqu'à la fin de la saison.

Mercredi, il y aura une Matinée au bénéfice de Mme Thal. On jouera **Girofle-Girofla.**

Les places pour la représentation du **Grand Mogol** sont en vente. Le contrôle est ouvert à "l'Etoile Rouge" le Dimanche jusqu'à 2 heures et au théâtre à partir de 3:30 heures.

Un bon choix.—Les nombreux amis à la Nouvelle Orléans, dans le Mississipi, dans l'Arkansas et en Texas, de M. J. Mullan, qui pendant vingt ans fut ici à la tête d'une grande maison de quincaillerie, seront heureux d'apprendre qu'il devient l'associé de la grande maison de MM. Albert Baldwin & Cie., si bien connue dans tout le Sud.

M. Mullan fera preuve dans son nouvel emploi d'une grande activité. Il a une précieuse expérience et il est estimé de tous ceux qui se sont déjà trouvés en relations d'affaires avec lui.

Athénée Louisianais.

Election de l'Hon Paul E. Théard.

M. Emmanuel Fournier, France, élu membre correspondant.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la dernière réunion de l'Athénée, l'Hon. Paul E. Théard, a été, sur proposition faite par M. le Dr Castellanos, élu par acclamation membre actif.

Nous félicitons l'Athénée de l'excellente acquisition qu'il fait en la personne de notre estimable compatriote, et celui-ci de la bonne inspiration qu'il a eue de s'adjoindre aux hommes dévoués, qui, en travaillant à la perpétuation de la langue française en Louisiane, répandent le goût de la littérature, de la science et des arts. Les Louisianais de la génération à laquelle appartient M. Théard, lui sauront gré de l'exemple qu'il leur donne ; et les jeunes gens verront, dans son élection, un motif pour eux d'étudier, afin de se préparer une place parmi les membres de l'Athénée.

Au cours de la même séance, lecture est donnée d'une lettre de M. Emmannel Fournier, homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes de France, membre correspondant de l'Académie de Florence, etc. Sur sa demande, M. Fournier est élu membre correspondant. C'est un plaisir pour nous de voir l'Athénée multiplier ses relations avec l'étranger ; elles font connaître plus intimement la Louisiane au dehors, donnent un aperçu de son état intellectuel, et, en fixant l'attention sur les ressources de son sol, ouvrent de nouvelles perspectives à ses intérêts matériels.

Nouvel envoi de Pianos Pleyel

M. Louis Grunewald, marchand de musique, 18 rue Baronne, vient de recevoir un grand choix de magnifiques pianos Pleyel, comprenant tous les derniers genres. Ces instruments sont connus à la Nlle-Orléans depuis quarante ans. Employés partout, on leur a invariablement reconnu des qualités qui les rendent incomparables sous le double rapport de la sonorité et de la durée. Ce sont aussi les pianos qui résistent le mieux aux effets de notre climat particulier. Si vous tenez à avoir un instrument supérieur et bon marché, ne manquez pas de vous adresser au magasin de Grunewald. Celui-ci accepte aussi des acheteurs des paiements partiels et à intervalles qui facilitent le règlement.

La fête de charité annoncée pour mercredi est ajournée à Dimanche prochain, 7 Mars. Les prix seront les mêmes que pour les matinées ordinaires de l'Opéra. Les places pourront être retenues, à partir de jeudi prochain, au contrôle de l'Opéra.

Ajoutons, à la louange de M. Durieu, qu'il abandonne à l'œuvre patronnée par les Dames du comité, tout le bénéfice et qu'il garde les frais entièrement à sa charge. Voilà ce qui s'appelle faire bien les choses.

La loterie, organisée en faveur de l'Orphelinat du Mont Carmel, sera tirée par Mme Reine.

Voici la liste des lots :

1. Lot offert par Mme Dufilho : une paire de pendants d'oreilles.
2. Lot offert par Mme Huart : un bracelet.
3. Lot offert par Mme J. Sefxas : un plateau en bronze sculpté.
4. Lot offert par Mme Navra : une paire de statues (sujet de cheminée.)
5. Lot *attendu.*
6. Lot une *crazy quilt* en soie, montée en étoile, (ouvrage fait à l'Asile.)

Lagniape: Magnifique gâteau offert par M. Bonneeaze.

N. B. Prière instante à toute les personnes qui ont des billets de régler au plus vite.

Les Quatre Saisons.

Morceau chanté par Mme Alice Reine, dans "Le Petit Faust."

Dans l'ombre d'un rêve
On la voit un jour,
Soleil qui se lève,
—Printemps de l'amour.

Le rêve se change
En réalité.
Dans vos bras un ange
S'endort—C'est Fêté !

On craint, on soupçonne....
Si vous me trompiez !...
—Les feuilles d'automne
Tombent à vos pieds.

On cherche une trace
Sur le gazon vert....
La neige l'efface....
Plus rien !—C'est l'hiver !....

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Un voleur qui ne manque pas de présence d'esprit :

Il est arrivé, tout récemment, une curieuse mésaventure à une honnête dame de la rue La Bruyère, Paris. Elle rentrait un soir chez elle. A peine eut-elle ouvert la porte de son appartement qu'elle aperçoit un individu en train de forcer son secrétaire. Elle recule aussitôt, referme la porte à double tour et appelle à grands cris les voisins. On accourt, on pénètre dans l'appartement, et l'on se trouve en présence d'un homme tranquillement couché dans un lit.

L'homme parut fort surpris de cette invasion, et s'adressant à la dame :

—Qu'est-ce qui te prend donc d'amener tout ce monde ! lui dit-il sur un ton de doux reproche. C'est vrai, j'ai eu tort ; je n'aurais pas dû m'emporter et te donner une gifle ; mais ce n'était pas la peine de rendre tous les voisins témoins de nos querelles !

Que signifiait un tel langage ! Les voisins, stupéfaits, regardent la dame, qui, indignée de tant d'audace, les conjurait d'empoigner ce hardi voleur.

—Moi, un voleur ! protestait l'inconnu. Allons donc !

Et comme la concierge arrivait :

—Croyez-vous, s'écria-t-il en se tournant vers elle, qu'on veut me faire passer pour un crocheteur de portes ! Vous savez bien qui je suis. Vous m'avez vu bien des fois....

Le concierge le regarda avec attention et déclara qu'en effet "le visage de ce monsieur ne lui était pas inconnu."

C'était à n'y plus rien comprendre. Les voisins allaient se retirer discrètement, quand l'un d'eux heurta par terre une plume-monseigneur.

Du coup, ils eurent la clef de l'énigme ; tous les doutes furent pour eux levés ; c'était bien en présence d'un hardi voleur qu'ils se trouvaient, et il n'y avait plus qu'à demander à la dame la satisfaction qu'elle réclamait.

L'inconnu fut donc arrêté et conduit au poste.

C'était un repris de justice.

Il a été condamné à treize mois de prison.

Sur le pont des Arts se tient un mendiant portant écrit sur une grande pancarte le mot "Aveugle."

En passant, un monsieur laisse tomber une pièce de 2 francs dans son chapeau et il est stupéfait de remarquer chez lui un mouvement de joie.

—Mais vous voyez donc ! demande-t-il.

—Oui, répond tranquillement le faux aveugle : on s'est trompé de pancarte à la maison. Moi, je suis sourd-muet !

A l'Assommoir, Mes-Bottes et Bec-Salé en sont, chacun, à leur douzième absinthe.

Mes-Bottes pérore, pérore, pérore !

—Comme il gazouille ! s'exclame la galerie avec un sentiment de respectueuse admiration.

—Tiens ! c'te bêtise ! fait Bec-Salé. Du moment qu'il vient de mette en cage une douzaine de perroquets verts !.... C'est plus un homme, c'est une volière !

Madame Prudhomme entend la *Dame Blanche.*

—Tiens ! dit-il, un lieutenant qui a acheté un château sur ses économies. S'il y a un ministre de la guerre en Ecosse, on voilà un qui va recevoir l'ordre de changer de garnison !

Entendu sur les bords de la Seine :

—Si jamais le "Tout à l'égout" devient une réalité, il faudra débaptiser la Seine pour l'appeler plutôt "la malsaine."

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré, paroisse St-Jean-Baptiste, du 27 février :

Février s'est montré clément, cette année. Après les mauvais jours de janvier, il a doucement répandu ses rayons bienfaisants sur la nature attristée, et à ses dernières heures la végétation endormie se réveille.

—Parmi les nobles cœurs qui ont assisté, lundi dernier, à l'ouverture de la section française de l'Exposition créolanaise, nous avons remarqué, avec plaisir, le très digne président de notre cour suprême : l'honorable Edouard Bermudez, dont la santé ne nous a jamais semblé être meilleure depuis que nous le connaissons, c'est-à-dire depuis son adolescence. Nous ignorons le procédé employé par ce Louisianais à la fois aimable, généreux et distingué, pour demeurer toujours jeune et fort beau ; mais nous voudrions d'autant plus le connaître, que nous nous hâterions de le recommander à ces journalistes dont l'erreur nous a représenté le juge Bermudez comme atteint d'une affection organique mettant ses jours en péril. Tout cela n'est pas, grâce à Dieu ! et nous nous empressons d'ajouter que bien que, comme ses collègues de la cour suprême, le juge Bermudez soit condamné à un travail excessif, cependant son apparence extérieure est celle de la bonne santé et n'indique pas, conséquemment, l'heure où ce type du Créole gentilhomme et savant sera arraché à la société louisianaise dont il est un des plus beaux caractères.

Vraiment ; quand, comme vous, l'on a été si profondément attristé par la désolante rumeur qu'un homme de bien, qu'un magistrat remarquable par son intégrité et sa science, était dans son lit de souffrances, la victime d'une affection incurable, et que, soudainement, il vous apparaît en excellente santé et vous serre solidement et affectueusement la main,—comme la nôtre l'a été lundi dernier par le juge Bermudez,—vraiment, l'âme est dominée par une surprise tellement agréable que chercher à l'exprimer serait tenter chose impossible ; et l'on se demande si, désormais, dans notre pays, où les erreurs de diagnostic deviennent de plus en plus fréquentes et où le moindre petit écart de la nature est désigné sous le titre formidable de "maladie de Bright," par exemple, l'on se demande, disons-nous, si, désormais, en Louisiane, il ne sera pas sage et intelligent de considérer grand nombre des affections, soi-disant organiques, comme nous interprétons les rêves : c'est-à-dire inversement, comme signifiant "excellente santé."

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux que la bonne santé soit revenue au juge Bermudez.

—Décidément, la léthargie et l'indifférence pour la chose publique n'existent plus, complètement, dans notre bonne paroisse, car, depuis deux ou trois semaines, surtout, on s'y agite, et le calme plat dans lequel nous avons toujours vécu a fait place à l'intérêt que l'on semble vouloir y accorder à l'éducation. C'est, évidemment, à propos de nos écoles publiques que nous nous exprimons ainsi, et de leur réorganisation prochaine que nous voulons parler. Cette agitation est un bon signe qui indique que l'intelligence de notre population progresse et qui arrachera de l'ignorance la jeune génération qu'il est de notre devoir de protéger. Nous sommes donc en plein progrès, comme nous l'avons affirmé dans notre premier article de ce jour, et il nous est doux d'ajouter qu'enfin ! nous sommes, tous, de plus en plus convaincus que nous nous devons un peu à l'avenir, à tout ce qui pourrait aider à le rendre riant pour ceux qui nous succéderont, et que nous sommes bien persuadés qu'il faut d'autant plus améliorer les générations qui nous sont confiées que les hommes, comme les choses ne produisent que ce qui est en eux.

—Nous sommes heureux de dire que M. Michel Becnel est plein de santé, d'activité et d'énergie. Nous demandons à la Providence de le conserver de longues années afin que la léthargie ne s'empare pas de notre population.

—Jeudi dernier, a été célébré, à l'église St-Pierre, le mariage de M. Théodore Levet et de Mlle Suziana Courad. Les jeunes époux voudront bien agréer les souhaits sincères que nous faisons pour leur bonheur.

—Le gouverneur Mc Enery a nommé, cette semaine, M. Paul Wehre membre du juri de police du 1er ward de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, en remplacement de M. Lieven DePoorter, démissionnaire.

Il a également nommé M. Albert J. Lasseigne juge de paix du 5e ward de cette paroisse, en remplacement de M. F. P. Lyons, démissionnaire.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 27 février :

Depuis notre dernier numero, nous avons entendu parler de quelques avaries à la semence de canne, par suite des froids. Une partie de celle qui a été mise en "windrow" est endommagée, mais le mal est presqu'insignifiant. Après tout, elle vaut amplement celle des autres années.

Quant aux souches, on ne s'en plaint nulle part, quelques-unes cependant sont menacées de maladie. La conséquence des froids de janvier sera un retard pour la récolte, ce qui n'est pas toujours un mal. Il arrive souvent à la canne d'être plus abondante en matière sacchariné, quand elle est en retard que lorsqu'elle est précoce.

—En tout cas, les planteurs ont profité du beau temps qu'ils ont eu depuis deux semaines ; ils ont poussé rapidement leurs travaux qui sont très avancés. Une grande partie des cannes sont déjà en terre. Les planteurs de coton qui sont généralement en retard, se sont mis en avance, à cause du beau temps inespéré ; aussi leurs semailles sont-elles en bon train.

Les planteurs riziers ne se trouvent pas non plus en arrière, et il est probable que leurs travaux seront achevés plus tôt que les années précédentes.

Le maïs va bientôt être semé, attendu que le temps est favorable et que le sol est parfaitement préparé.

—Dernièrement, un planteur du Tèche nous a donné un tableau des récoltes dans certaines parties de la paroisse Ste-Marie.

En voici les chiffres corrects ; nous les tenons de M. L. A. Roussell, Phabile sucrier de l'habitation de M. Sanders ;

250 acres de cannes ont donné 999,129 livres de sucre. (C'est la plus belle moyenne de tout l'Etat. Sur les 250 acres, il y en avait 30 en souches lesquelles ont donné 66,000 livres.

—Le meilleur appareil en vente dans les derniers temps pour tirer parti du combustible est le "Burner" de bagasse de Samuel Fiske. Après avoir fait, pendant deux ans, des études sur la bagasse, comme combustible, sur l'habitation Magnolia, M. Fiske a construit un appareil perfectionné qui arrive à produire, rien qu'avec cette bagasse, une chaleur de plus de 2000 degrés, et, par une heureuse combinaison, toute cette chaleur est mise à profit ; rien n'est perdu. Jamais on n'était arrivé avec cette matière à un si beau résultat. On peut adapter l'appareil à toutes les bouilloires et l'on s'épargne une dépense de 50 pour cent en charbon. L'invention, on le voit, n'est pas à dédaigner. Voici comment en parle l'ancien gouverneur Warmoth, chez qui se sont faites les expériences de l'appareil :

Lawrence P. O., La.

"Cher M. Fiske, j'éprouve le plus grand plaisir à attester que le "Bagasse Burner" que vous avez installé sur mon habitation Magnolia est excellent. La vapeur engendrée par la bagasse qui y brûle, est assez pour faire marcher mon moulin, mon "shredder", mes clarificateurs, mes filtres d'eau et tous mes autres appareils. J'en ai obtenu constamment une pression de 110 à 120 livres. Il en est résulté que j'ai réduit ma consommation de charbon de 10 barils, en 1884, à moins de 6 barils, en 1885.

Plusieurs fois, nous avons consulté le pyromètre ; nous avons pu constater 2000 degrés de chaleur dans le "Burner". A l'entrée de la cheminée, il y en avait 400-72 seulement, au-dessus de la température de la vapeur à 115 livres de pression. Je suis convaincu que nous arriverons à nous passer de charbon même avec les Vacuum Pans et les coulisses."

—M. Emile Lefebvre, propriétaire des habitations "New Hope" et "Eliza", dans la paroisse West Baton Rouge, et de celle de "Mary Flower", paroisse Iberville, a fait, la saison dernière, 1500 boucaute de sucre et 3200 barils de mélasse.

—Le total des récoltes de South Down et de Riverside, paroisse Ascension, est de 1,500,000 barils de sucre. Le tout a été roulé à South Down.

La récolte de riz de la Louisiane, l'an dernier, est estimée à 46,400,130 livres ; elle l'emporte sur celle de la Caroline du Sud, de 13,000,000 de livres.

—Nous avons rencontré plusieurs étrangers venus de l'Ouest, en train d'inspecter le pays, où ils ont l'intention de venir s'établir. En général, ils sont enchantés de ce qu'ils voient et trouvent le climat très beau et le sol excellent. Notre population devrait s'intéresser à ces étrangers, leur faire apercevoir ce qui peut leur avoir échappé ; il faut bien leur faire remarquer la fécondité de nos terres qui sont bien arrosées et bien boisées ; nous avons très peu d'orages, très peu d'ouragans, moins qu'ailleurs. Nous sommes à l'abri de toute grande inondation. Tout ce que l'on peut désirer, on peut le produire chez nous ; la terre y est propre aux cultures les plus variées.

Une dette de reconnaissance.

On sait que le général Winfield Scott Hancock est mort dernièrement, absolument sans fortune ; il ne laisse à sa famille, à sa veuve qu'un nom glorieux, une réputation sans tache. On peut dire de lui qu'il était le vaillant entre les vaillants, le patriote entre les patriotes. On aurait beau fouiller sa vie, la retourner dans tous les sens, on n'y trouverait pas la moindre souillure ; jamais il n'a fouré sa main dans les intrigues de la politique, lui qui a été plusieurs fois candidat à la présidence, ni dans celles de la spéculation, lui qui eut pu, s'il l'avait voulu, se faire une place parmi nos nababs de l'agio.

Un homme qui dédaignait le politicianisme et la spéculation, et ne savait être qu'un soldat et un citoyen ; un homme dont la vie ne se composait que d'actes de générosité et de charité, devait mourir pauvre. Il ne reste, en effet, à Mme Hancock après sa mort que ce que l'Etat accorde à la veuve du plus obscur de ses généraux.

Les admirateurs du héros mort veulent acquitter envers la compagne de sa vie la dette de reconnaissance qu'ils doivent au mari et ils ont ouvert une liste de souscription qui, dans le Nord déjà, se couvre de signatures. Mais ils n'ont pas voulu que le Sud, que le Texas et la Louisiane surtout, restassent étranger, à cette démonstration nationale. C'est là, en effet, que le grand citoyen a conquis ses plus beaux titres à la gratitude du pays : C'est là que doit le plus s'affirmer l'admiration et la reconnaissance.

Aussi le général Fry, par brevet, major-général de l'armée des Etats-Unis, n'a-t-il pas hésité à s'adresser à la Nouvelle-Orléans, à M. Ch. Macready, qu'il savait être un des plus chaleureux amis, un des plus ardents admirateurs du général : Voici sa lettre à M. Macready :

"Cher Monsieur. — Je sais que vous, là-bas, vous pleurez comme nous, ici, la mort de Hancock, et que vous n'hésiterez pas à faire pour sa veuve tout ce que vous pourriez faire pour elle de vous charger de la liste de souscriptions que je vous envoie et d'appeler sur elle l'attention de la population de la Louisiane et particulièrement de la Nouvelle-Orléans, où le héros comptait tant d'amis."

Signé : "JAMES B. FRY."

Voici maintenant l'entête de la liste de souscription :

LE GÉNÉRAL HANCOCK.

Encore un homme éminent qui meurt pauvre : encore une noble femme qui, après avoir partagé la bonne et la mauvaise fortune de son mari et gagné vaillamment sa part dans la renommée de celui dont elle portait le nom, se trouve dans une assez triste condition de fortune.

Un nombre considérable de citoyens généreux, de patriotes ont suggéré l'idée de lever des fonds pour venir au secours d'une famille qui a droit aux sympathies de toute la nation. Le général était la générosité même ; ses dons, ses charités, surtout aux victimes de la guerre civile, absorbaient une grande partie de ce que l'Etat lui accordait, en retour de ses glorieux services. Il est donc de la plus stricte justice que le pays en témoigne sa reconnaissance à sa veuve.

On peut envoyer les souscriptions à M. J. Pierpont Morgan (de la maison Drexel, Morgan et Cie., New York) qui se charge de recueillir les fonds.

JAMES FRY,
T. L. CRITTENDEN,
WM. F. SMITH,
WM. W. BURS.

Voici les noms dès présentes qui se chargent, à la Nouvelle Orléans de tenir des listes de souscription.

R. M. Walmsley, Président du New Orleans Cotton Exchange.
N. J. Wallace, Président du New Orleans Produce Exchange.
Jas. D. Edwards, Président du Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange.
Richard Milliken, Président du Sugar Exchange.
Thos. J. Woodward, Président du Maritime Exchange.
Pearl Wight, Président du Mexican Exchange.
Isidore Newman, Sr., Président du New Orleans Stock Exchange.
J. C. Denis, Président du N. O. Cotton Press Association.
J. C. Morris, Président du Canal Bank
A. Baldwin, Président du Merchants' National Bank.
Jos. H. Oglesby, Président du Louisiana National Bank.
John G. Devereux, Vice-Président Hibernia National Bank.
Carl Kohn, Président Union National Bank.
John T Hardie, Mutual National Bank.
T. Prudhomme, Président Germania National Bank.
Thos. D. Miller, Président Citizens' Bank.
James T. Hayden, Président Whitney National Bank.
Numa Landry, Président People's Bank.
Fred. Peters, Président Metropolitan Bank.
J. W. Kilbreth, Président State National Bank
H. Zuberbier, Président Germania Savings Bank.
C. M. Surin, Président Pickwick Club, Thos. J. Semmes, Président Boston Club.
G. A. Breaux, Président Variété Club.
R. S. Howard, Président Commercial Club.
Ringgold Brousseau, Président Louisiana Club.
Charles F. Buck, Président New Orleans Club.
M. Schyabacher, Président Harmony Club.
Louis Hart, Président Unity Club.
Geo. H. Braughn, Président Shakspeare Club.
Robt. E. Rivers, St-Charles et Royal Hotels.
Mumford & Watson, City Hotel.

Les présidents des Compagnies d'Assurance.

B. F. Jonas, Collecteur du Port de la Nouvelle-Orléans.
Capt. S. H. Buck, Maître de Poste de la Nouvelle-Orléans.
Edward Conery.
James Jackson.
Geo. Q. Whitney.
Col. Jn. B. Richardson.
Genl. W. J. Behan.
Samuel Adolph Mayer.

Les différents journaux de la Nouvelle Orléans.

Aux mânes de LOUISE de MARIGNY, épouse de René Beauregard De Lassey.

ÉLÉGIE.

Digne amie ! dont la mort a fermé les paupières,
Reçois de mes regrets le tribut mérité :
Ta dora d'un doux sommeil ; écoute mes prières,
Au suprême séjour de la félicité !....

Comme une fleur, ton âme abandonna sa tige ;
Vers des champs plus heureux elle a pris son essor ;
De bonheur en bonheur sans doute elle voltige,
Tandis qu'au monde, hélas ! tu gémirais encor.

Tendre fille tu fatalas le bonheur d'une mère.
Quand la mort sur ton front a porté sa pâleur !
Mêlant ta douce voix à la voix de ton père,
Conjure le Seigneur de calmer sa douleur.....!

Sous le feuillage, hélas ! qui protège ta cendre
J'ai prié pour ton âme et Dieu l'accueillera :
La voix de ton ami jusqu'à lui peut s'étendre,
A mes accens pieux il ne résistera.

Ah ! reçois nos tributs, céleste créature !....
Et le pays en pleurs, regrettant sa nature,
Plein de ton souvenir, le front couvert de deuil,
S'inclinant sur la tombe en fera son orgueil !

Adieu ! sincère amie, que j'aimais dès l'enfance :
A tes mânes chéris, j'ai voué mon amour :
Adieu ! de nous revoir conservons l'espérance,
Mon âme vers les cieux prendra son vol un jour.

—E. A. P.

NÉCROLOGIE.

A la mémoire de LUCY PAJEAUD, décédée le 12 février 1886, à l'âge de 18 ans.

Lucy, frêle jeune fille, tu avais l'espoir de vivre. Après une longue et cruelle maladie, hélas ! tu n'es plus. La mort t'a fauchée, sans pitié ; tu as laissé un frère et une mère, désolée, qui pleureront longtemps à toi. Tes amis se joindront à eux pour te pleurer. Les anges des cieux t'ont reçue avec gloire, car tu étais bonne. Tu prieras pour tes parents désespérés, et le Maître des hommes leur enverra le courage de se consoler. Ton âme voyage dans les cieux et ton corps, sur la terre, repose en paix. Lucy.

E. D. JR.

Décédée le 8 février 1886, à sa résidence de Foussal, France, à l'âge de 36 ans, Mme RENÉ DELPIT, fille des feus Antoine Carrière et Emma Crouzel.

Décédé, vendredi 26 février 1886, à 7 heures du soir, ANDRÉ OLIVIER DeVEZIN, à l'âge de 71 ans. Les amis et connaissances des familles DeVezin, Forcelle, ainsi que ceux de ses gendres, Dr. H. Bezou, H. D. Emerson et L. Laroque sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, dimanche, 28 février à 11 heures 30 du matin. Le convoi funèbre partira de la demeure du Dr. H. Bezou, No. 196 rue Remparts, près Dumaine.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe sera dite à la cathédrale St-Louis, mardi, le 2 mars, à 7 h. A. M., pour le repos de l'âme de feue dame E. G. DUREL. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

28 fév—1f

Une messe sera dite le MARDI, 2 mars, à 8 heures A. M., à l'église St Maurice pour le repos de l'âme de Mme JEAN MARIE SARRADET. Les parents et les amis sont invités à y assister.

De la part de son mari Jean Marie Sarradet.

28 fév—1f

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 8 nov—1anPP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la N.-O.

MM. les sociétaires sont notifiés que l'Assemblée générale trimestrielle aura lieu à l'Asile, le DIMANCHE, 28 du courant, à 5 heures P. M.
Par ordre du Vice-Président.
J. L. REVOL,
Faisant fonctions de Président.
L. SIMON, Secrétaire.
26 fév—3f

ANTOINE CHEVALIER,
No 25 rue Toulouse et No 262 rue Commune.
CIMENT WORKS : Seul entrepreneur de travaux nondalles. Exécute toutes sortes de travaux en ciment ainsi que grottes, rocailles, vases, tuyaux, bordures de bassins, balustres, couvertures de murs, cheminées, têtes de cheminées écussons et bas reliefs. Prix modiques.
28 nov—3m sam dim mar

Avez-vous vu la nouvelle Machine à Coudre à long bras
SINGER ?
ELLE EST TRES FACILE A MOUVOIR et fait le plus joli ourlet qui soit.
Venez l'examiner et vous en convaincre,
Aiguilles de Singer. 15 sous la douzaine ; 25 sous deux douzaines ; Navettes, 25 cts ; Huile, 5 cts. la bouteille. Port extra.
PATRONS DU BAZAR McCALL.
La Compagnie de fabrication Singer,
185 rue du Canal.
S. E. BUNDLE, Agent.
13sept—6m d. mar. i. PP

H. F. ONNEN
Au-dessous de l'Hôtel Royal et 45 rue des Ursulines,
—Vient de recevoir—
Un assortiment splendide de
DENTELLES
—Et de—
BRODERIES
A des **prix exceptionnellement modérés.**
Allez-y pour vous en convaincre.
22nov—6mDim Mar J

Avis.
$75,000. Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.
La soussignée certifie qu'elle était porteuse du billet No. 57,705, tirage à numéro simple, Classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le premier Gros Lot de Soixante-Quinze Mille Piastres, le mardi, 9 février 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit cinquième au bureau de la compagnie.
CHAS. SANTANA.
Commis au billet du Louisiana National Bank.
27fév—2f PP

Avis.
$10,000. Nouvelle-Orléans, 23 février 1886.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de D. B. Huntley, Carlisle, Tex., W. M. Finemane, Oakland, Cal., et W. F. Rudolph, 1418 West street, Oakland, Cal., un cinquième chacun du billet No. 86,513, tirage à numéro simple, Classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui ont gagné le Troisième Gros Lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 9 février 1886, et que les montants en ont été promptement payés, sur présentation des dits cinquièmes au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Wells Fargo & Co's Express, Nouvelle-Orléans, Lne.
27fév—2f PP

Avis.
$10,000. Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. C. Sasbach, Red Wing, Minn., par l'entremise de Pierce, Simmons & Co., banquiers, Red Wing, Minn., un cinquième du billet No 86,513, tirage à numéro simple, Classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane —cinquième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 9 février 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit cinquième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company,
27 fév—2f PP Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$75,000. Nlle-Orléans, 15 février 1886.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de W. R. Jones, Murphysboro, Ill., un cinquième du billet No 57,705, tirage à numéro simple classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Premier Gros Lot de Soixante-Quinze Mille Piastres, le Mardi, 9 février 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit cinquième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company,
27 fév—2